

Date de la Convocation

28/09/2026

Date de l’Affichage

28/09/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Absent(es) : 2

Représenté(es) : 2

Non représenté(es) : 0

Objet de la délibération

Redevance d’occupation du
domaine public par les ouvrages
de distribution de gaz naturel
pour les années à venir

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2026-38 SEANCE DU 2 OCTOBRE 2026**

L’an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET,
M Grégory THIBAUD **Adjoint**,
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme
Sonia CORNEBISE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Katy
PERCHEREAU **Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

M Romain SUINOT représenté par Mme Katy PERCHEREAU
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe
BARRAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sonia CORNEBISE

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L.2121-29,

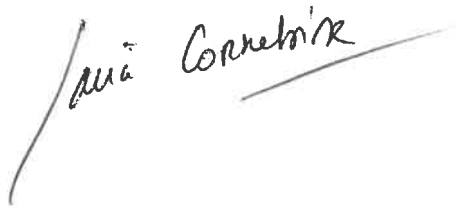
VU le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, qui donne lieu au paiement de la redevance d’occupation du domaine public, par les ouvrages de distribution de gaz naturel (RODP) ;

VU le calcul de la redevance effectué par Gaz Réseau Distribution de France et du coefficient de revalorisation ;

DECIDE de recevoir le montant maximum de la redevance d'occupation du domaine public,
calculé par GRDF pour les années à venir.

Fait à Boissettes le 2 octobre 2026

Secrétaire de séance
Sonia CORNEBISE



Le Maire,
Thierry SEGURA



Monsieur le Maire,
-certifie le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours
Pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif
De Melun dans un délai de deux mois à compter de
L'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
Informatique « Télérecours citoyens » accessible par
Le site internet www.telerecours.fr